Fiche signalétique



Daily Disinfect SC

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Daily Disinfect SC

Fournisseur : Betco Corporation LTD

1001 Brown Avenue Toledo, OH 43607 www.betco.com 888-462-3826

Synonyme : Non disponible.

Nom commercial : Non disponible.

Utilisations : Non disponible.

Manufacturier : Betco Corporation

1001 Brown Avenue Toledo, Ohio 43607

Code : 325
No de fiche signalétique : 325
Date de validation : 4/7/2015.
Date d'impression : 4/7/2015.

En cas d'urgence : Chemtrec (800) 424-9300

Type de produit : Liquide.

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique : Liquide.

Couleur : Clair. Orange. [Foncé]

Odeur : Citron.

Mention d'avertissement : DANGER! (Per WHMIS) DANGER CORROSIVE (Per Health Canada TPD)

Mentions de danger : CORROSIF. NOCIF EN CAS D'INGESTION. PROVOQUE UNE IRRITATION DES

YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE

D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. (Previous statements per WHMIS). CORROSIVE TO EYES AND SKIN

(Per Health Canada TPD).

Mesures de précaution : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se

procurer les instructions avant utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection

individuel requis. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Ingestion: Toxique en cas d'ingestion.

Peau : Gravement irritant pour la peau. (Per WHMIS) Corrosive to skin (Per Health Canada

TPD)

Yeux : Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves. (Per WHMIS)

Corrosive to eyes. (Per Health Canada TPD)

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données

obtenues sur des animaux.

2. Identification des dangers

Cancérogénicité Mutagénicité Tératogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement

Peau

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu. **Organes cibles**

: Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, le système nerveux, le système reproducteur, foie, les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Indéterminé. : Indéterminé. Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation **larmoiement** rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
chlorure de didécyldiméthylammonium composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	7173-51-5 68424-85-1	10 - 20 5 - 10
Alcool éthylique Alcohols, C12-15, ethoxylated acide éthylènediaminetétraacétique	64-17-5 68131-39-5 60-00-4	1 - 5 1 - 5 1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux

: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupconne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Utilisables

Non utilisables

Dangers spéciaux en cas d'exposition

Produit de décomposition thermique dangereux

- : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- : Aucun connu.
- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliguant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone

monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie

: Non disponible.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion

: Non disponible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u> MPT (8		MPT (8 heures)		LECT (15 mins)		Plafond					
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
Alcool éthylique	US ACGIH 4/2014 AB 4/2009 BC 4/2014 ON 1/2013 QC 1/2014	- 1000 - - 1000	- 1880 - - 1880	- - -	1000 - 1000 1000 -	- - - -	- - - -	- - - -	- - - -	- - -	

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle Respiratoire

: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. > 8 heures (temps de protection): caoutchouc butyle

Yeux

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: lunettes étanches anti-éclaboussures

Peau

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Autre protection

: Non disponible.

Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)



9. Propriétés physico-chimiques

État physique : Liquide.

Point d'éclair : Vase clos: >93.333°C (>200°F)

Durée de combustion : Non applicable. Vitesse de combustion : Non applicable. Température d'auto-: Non disponible.

inflammation

Limites d'inflammablité : Non disponible.

Couleur Clair. Orange. [Foncé]

Odeur : Citron.

Goût : Non disponible. Poids moléculaire : Non applicable. Formule moléculaire : Non applicable. 7.2 à 8.2 Ha

Point d'ébullition/ : Non disponible.

condensation

Point de fusion/congélation : Non disponible. Température critique : Non disponible.

: 0.988 Densité relative

Pression de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Volatilité : Non disponible. Seuil de l'odeur : Non disponible. Vitesse d'évaporation : Non disponible. **TDAA** : Non disponible. Viscosité Non disponible.

Ionicité (dans l'eau) : Non disponible.

Propriétés de dispersibilité : Facilement dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide. Solubilité

: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide.

Soluble dans les substances suivantes: l'eau chaude.

Remarques physico-: Non disponible.

chimiques

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique. Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition

dangereux

Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiquë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	DL50 Orale	Rat	426 mg/kg	-
Alcool éthylique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	124700 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	7 g/kg	-
chlorure de didécyldiméthylammonium	DL50 Orale	Rat	84 mg/kg	-
Alcohols, C12-15, ethoxylated	DL50 Orale	Rat	2 g/kg	-

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Toxicité chronique

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	25 milligrams	-
Alcool éthylique	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	0.066666667 minutes 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	400 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
chlorure de didécyldiméthylammonium	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams	-

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Classification

: Non disponible.

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Alcool éthylique	A3	1	-	-	-	-

11. Informations toxicologiques

<u>Mutagénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Produits synergiques : Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	Aiguë CE50 670 μg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle	96 heures
	Aiguë CE50 5.9 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 64 ppb Eau douce Chronique NOEC 4.15 ppb Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus mykiss Daphnie - Daphnia magna	96 heures 21 jours
	Chronique NOEC 4.13 ppb Eau de mei	Poisson - Pimephales promelas	34 jours
Alcool éthylique	Aiguë CE50 17.921 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
, mood, omly, quo	Aiguë CE50 2000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 25500 µg/l Eau de mer	Crustacés - Artemia franciscana - Larve	48 heures
	Aiguë CL50 42000 μg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	4 jours
	Chronique NOEC 4.995 mg/l Eau de mer	Algues - Ulva pertusa	96 heures
	Chronique NOEC 0.375 ul/L Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki -	12
		Larve	semaines
chlorure de didécyldiméthylammonium	Aiguë CE50 110 μg/l Eau douce	Algues - Chlorella pyrenoidosa - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Aiguë CE50 14.22 ppb Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 18 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 39 μg/l Eau de mer	Crustacés - Americamysis bahia - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 0.01 μg/l Eau douce	Poisson - Acipenser transmontanus - Larve	96 heures
	Chronique NOEC 25 μg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	72 heures
	Chronique NOEC 125 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Alcohols, C12-15, ethoxylated	Aiguë CE50 0.7 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	96 heures
	Aiguë CE50 0.39 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 302 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna -	48 heures

12. Informations écotoxicologiques

		Néonate	
	Aiguë CL50 1400 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 1 mg/l Eau douce	Algues - Pseudokirchneriella	96 heures
	-	subcapitata	
	Chronique NOEC 83 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna -	21 jours
		Néonate	
acide	Aiguë CE50 113000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna -	48 heures
éthylènediaminetétraacétique		Néonate	
	Aiguë CL50 41000 μg/l Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures

Conclusion/Résumé

Persistance/dégradabilité

Non disponible.

Conclusion/Résumé Coefficient de partage n-

octanol/eau

Facteur de bioconcentration : Non disponible.

Toxicité des produits de

biodégradation Effets nocifs divers

Mobilité

: Non disponible. : Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible. **Classification RCRA** Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	1760	Corrosive Liquids, N. O.S. (Quaternary Ammonium Chloride)	8	III	OGRASSE	Quantité limitée Oui.
Classification pour le TMD	1760	Corrosive Liquids, N. O.S. (Quaternary Ammonium Chloride)	8	III		Limite pour explosifs et indice des quantités limitées
Classement mexicain	1760	Corrosive Liquids, N. O.S. (Quaternary Ammonium Chloride)	8	III		-
Classe ADR/RID	1760	Corrosive Liquids, N. O.S. (Quaternary Ammonium Chloride)	8	III		La marque « substances dangereuses pour l'environnement » n'est pas requise lorsque la substance est transportée en quantités ≤ 5 l ou ≤ 5 kg. Code tunnel (E)
Classe IMDG	1903	Disinfectant, Liquid, Corrosive, N.O.S. (Didecyldimethylammonium Chloride)	8	III		The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.
Classe IATA-DGR	1760	Corrosive Liquids, N. O.S. (Quaternary Ammonium Chloride)	8	III		The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

: Indéterminé.

SIMDUT (Canada)

: Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

: Aucun des composants n'est répertorié.

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Éthanol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la

protection de

l'environnement)

Inventaire du Canada : Indéterminé.

15. Informations réglementaires

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales

: Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Indéterminé.

Inventaire du Japon: Indéterminé. Inventaire de Corée: Indéterminé.

Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé. Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.

Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques

: Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

: Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

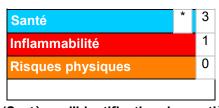
: Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette

: CORROSIF, NOCIF EN CAS D'INGESTION. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. (Previous statements per WHMIS). CORROSIVE TO EYES AND SKIN (Per Health Canada TPD).

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

Références : Non disponible. **Autres considérations**

spéciales

: Non disponible.

Date d'impression : 4/7/2015. 4/7/2015. Date d'édition

16. Autres informations

Date de publication

: 2/5/2015.

précédente

Version : 2

Élaborée par : Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.